

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE BETHUNE**

B É T H U N E
SMART CITY

Hôtel de ville
6, Place du 4 septembre
BP 10711
62407 Béthune Cedex
Tél. 03.21.63.00.00
Fax. 03.21.63.00.01
Email.mairie@ville-bethune.fr
ville-bethune.fr

N° 5-2025-313

Délégation de signature au
Directeur Général des Services

Olivier GACQUERRE, Maire de la Ville de BETHUNE,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-19 et R 2122-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'arrêté municipal n°2020-2027 du 19 octobre 2020 portant détachement de Madame Mélanie VANDROTH, **Attachée Hors Classe sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe Modernisation des Services et Relations Usagers** de la ville de Béthune,
Vu l'arrêté municipal n°2022-2574 du 2 novembre 2022 portant détachement de Monsieur Franck LAINÉ, **Ingénieur Hors Classe sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services** de la ville de Béthune,
Vu l'arrêté municipal n°5-2023-1301 en date du 19 septembre 2023 portant délégation de signature,

Vu le procès-verbal d'installation du Maire et des Adjointes du 27 mai 2020,

Considérant que le Maire peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature au Directeur Général des Services,

Considérant que Monsieur Franck LAINÉ, Ingénieur Hors Classe, exerce les fonctions de Directeur Général des Services de la ville de Béthune et que, pour assurer la bonne marche de l'administration locale, il est nécessaire de procéder à une nouvelle répartition des délégations,

Considérant qu'il convient d'abroger et de remplacer l'arrêté n°5-2023-1301 du 19 septembre 2023,

ARRETE :

ARTICLE 1: Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°5-2023-1301 du 19 septembre 2023.

ARTICLE 2: Est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation permanente à Monsieur Franck LAINÉ, Directeur Général des Services de la Ville de Béthune, à l'effet de signer les actes listés comme suit :

- Les procès-verbaux de réception, notamment en tant que maître d'œuvre, les situations et certificats de paiement, les procès-verbaux de levée de réserves,
- Les courriers de réponses négatives aux usagers et aux associations pour toute demande d'ordre technique portant dans les domaines du bâtiment, du matériel, des espaces verts, des cimetières, de la voirie, de la signalisation,
- Les états des sommes dues (dont les loyers, charges locatives, impôts fonciers...),
- Les demandes aux hypothèques DSRU et copies d'actes,

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE DE LA VILLE DE BETHUNE

- Les bordereaux d'envoi en sous-préfecture de la Direction Stratégie Urbaine et de la Direction Modernisation des Services et Relations Usagers de la ville de Béthune,
- Les ordres de missions des agents de la Direction Stratégie Urbaine et de la Direction Modernisation des Services et Relations Usagers de la ville de Béthune,
- Les ordres de service proposés par les services municipaux,
- Les déclarations de sinistres aux assureurs et les AR aux sinistrés,
- Les déclarations de mise à jour des parcs automobiles et immobiliers ;
- Les correspondances courantes avec les assureurs, avocats, huissiers,
- Les certificats d'affichage,
- La délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- La certification du caractère exécutoire des actes pris par les autorités communales,
- Les courriers relatifs aux procédures disciplinaires, exceptés ceux relatifs à la Police Municipale.
- Les appels à participation du SIVOM du Béthunois d'un montant inférieur à 50 000 euros,
- L'ensemble des actes et arrêtés, à l'exclusion :
 - De ceux concernant la représentation de la commune en justice,
 - De ceux découlant du pouvoir réglementaire du Maire et notamment en matière de son pouvoir de police,
 - De ceux relevant des fonctions d'officier de police judiciaire,
 - Des décisions que le Maire prend par délégation du conseil municipal,
 - Des arrêtés de permis de construire,
 - Des arrêtés relatifs aux nominations de personnel,
 - Des courriers de réponses aux représentants du personnel et organisations syndicales.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck LAINÉ, est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité délégation à Monsieur François DE BACKER exerçant les fonctions de Directeur Général Adjoint Vie locale, Cohésion Sociale et Citoyenneté de la ville de Béthune, des actes listés à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté de délégation prend effet à compter du 17 mars 2025.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Béthune et au Receveur Municipal.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera notifié et publié sur le site internet de la commune.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

Transmission à la Sous-Préfecture le : 18 MARS 2025	Béthune, le 10 mars 2025
Publication et notification le : 18 MARS 2025	Le Maire,
Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté à compter d' 	Olivier GACQUERRE
Le Maire,	
Olivier GACQUERRE	